



**Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
pour la Nouvelle-Aquitaine**

Mars 2018

Table des matières

Table des matières	1
Les piliers de la stratégie	3
La construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en cohérence des stratégies des acteurs et par l'aménagement équilibré du territoire	4
L'émergence et le développement de territoires d'innovation dans la dynamique régionale	5
Le partage de la stratégie avec l'ensemble des partenaires	7
Les ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	10
3.1 Ambition 1 : Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence	10
Objectif 1 : peser pour une dynamique de croissance des moyens alloués à la recherche	11
Objectif 2 : Conforter et susciter l'excellence sur tout le territoire	11
Objectif 3 : Développer une offre de formation en ingénierie	13
Objectif 4 : Accroître l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son ensemble en favorisant les mobilités et les partenariats	13
3.2 Ambition 2 : Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche	15
Objectif 5 : Développer l'accès à l'enseignement supérieur	16
Objectif 6 : Développer les conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants	17
Objectif 7 : Développer les coopérations intra-régionales dans une dynamique de solidarité territoriale	18
3.3 Ambition 3 : Structurer en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux	19
Objectif 8 : Caractériser les enjeux et les dynamiques régionales associées	20
Objectif 9 : Initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux	20
3.4 Ambition 4 : Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional	22
Objectif 10 : Promouvoir une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins des territoires	23
Objectif 11 : Renforcer les connexions entre les mondes académique et socio-économique pour soutenir les processus d'innovation ouverte	23
Objectif 12 : Favoriser et accompagner les dynamiques et initiatives entrepreneuriales	24

3.5 Ambition 5 : Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la Société	26
Objectif 13 : Partager une stratégie de diffusion de la CSTI ambitieuse en faveur de l'ensemble du territoire régional impliquant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche	27
Objectif 14 : Structurer le réseau de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle	28
Objectif 15 : Promouvoir une démarche qualité en Culture Scientifique, Technique et Industrielle	28
Les fondements de la mise en œuvre du SRESRI : conditions de la réussite	29
Affirmer le rôle de la Région	29
Partager et porter collectivement la stratégie	30
La Conférence régionale de la Recherche de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST)	30
Le Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT) organisé pour favoriser le dialogue avec la société civile	31
La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et son groupe de travail Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) pour cadrer les échanges avec les territoires	33
Piloter efficacement en s'appuyant sur des outils performants	33
Glossaire	36
Annexe	37
Cadre réglementaire relatif aux Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation	37

Les piliers de la stratégie

Suite à la constitution des nouvelles régions au 1^{er} janvier 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est attachée à travailler dans un premier temps à l'harmonisation de certains dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, et à favoriser des synergies entre les acteurs présents sur son territoire.

Ainsi, le Conseil régional a adopté au cours du second semestre 2016 les règlements d'intervention permettant de soutenir les projets de recherche, d'enseignement supérieur ou de soutien aux plateformes mutualisées et ouvertes, ainsi qu'un dispositif de soutien aux colloques scientifiques.

En continuité, l'adoption fin 2016 du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a conduit à l'intégration des outils régionaux d'aide aux actions et structures de transfert dans le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

Dans un second temps, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). S'il répond à une obligation législative (Annexe 1), il traduit avant tout la volonté de la Région d'assurer une croissance durable et inclusive sur l'ensemble du territoire et de promouvoir l'innovation et la créativité en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit à travers la mise en œuvre de ce SRESRI de développer une véritable Société de la Connaissance en Nouvelle-Aquitaine, reposant sur l'utilisation des connaissances issues de la recherche pour innover dans tous les domaines et susciter la créativité des différents acteurs régionaux, de former à un niveau supérieur les femmes et les hommes, et enfin, de mettre la Science au cœur de la Société.

Atteindre cet objectif global implique de :

- structurer la stratégie autour de deux piliers : « construire un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en cohérence des stratégies des acteurs et l'aménagement équilibré du territoire », et « faire émerger et développer des territoires d'innovation dans la dynamique régionale »,
- positionner la Région dans un rôle central qui dépasse le strict cadre du financement des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- s'inscrire dans une vision à long terme, à 10 ans, tout en se donnant, par une gouvernance et un pilotage spécifiques, les moyens d'une amélioration continue et l'agilité nécessaire pour s'adapter aux évolutions.

La construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en cohérence des stratégies des acteurs et par l'aménagement équilibré du territoire

La Région initie et stimule les synergies et les coopérations pour accroître la compétitivité globale du territoire et de ses acteurs, et favoriser un aménagement équilibré et cohérent des territoires régionaux.

L'enseignement supérieur et la recherche relèvent d'une compétence exclusive de l'Etat en matière d'organisation et de fonctionnement. A ce titre, et depuis une quinzaine d'années, il redessine le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche en promouvant l'émergence et la consolidation d'une quinzaine de pôles universitaires de rang mondial. Pour y parvenir, il s'appuie principalement sur le déploiement d'appels à projets compétitifs, dont le Programme Investissements d'Avenir (PIA) en est l'illustration la plus marquante¹, et sur des incitations aux regroupements d'établissements. Cette tendance de fond interroge les équilibres territoriaux - régionaux et locaux - tant en matière de contenu que de spatialisation des activités d'enseignement supérieur et de recherche.

Sur le seul plan du financement, la compétence enseignement supérieur et recherche est distribuée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières agissent dans le cadre d'une vision stratégique de développement de leur territoire.

Ainsi, si les collectivités ne sont pas décisionnaires dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, elles contribuent de manière très significative au développement de ses activités et de son potentiel.

Parallèlement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au premier rang desquels se trouvent les universités, les écoles et les organismes de recherche, sont autonomes pour définir et mettre en œuvre leur propre stratégie.

Au regard de ces éléments, construire et déployer un SRESRI suppose de croiser les stratégies de différents acteurs (Etat, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans toute leur diversité, et acteurs du monde socio-économique), pour en assurer une mise en cohérence à l'échelle du territoire régional.

Par conséquent, sans remettre en question le rôle et la politique de l'Etat ou l'autonomie des établissements, la Région Nouvelle-Aquitaine va œuvrer à l'identification d'objectifs et de priorités partagés à l'échelle régionale et à leur portage dans une dimension collective. Cela impose l'existence d'un véritable espace de dialogue et de concertation entre les partenaires au sein duquel sera construite une politique en faveur du territoire régional, incluant, entre autres, les éléments de la stratégie de la Région en tant qu'institution.

¹ Peuvent également être citées les Opérations Campus.

Du dialogue renforcé entre tous les acteurs impliqués, à tous les niveaux, dans l'enseignement supérieur, la recherche, le transfert et l'innovation, découlera une vision partagée.

Pour permettre ce dialogue et la concertation, bâtir une stratégie globale partagée et cohérente à l'échelle régionale, il convient d'articuler les instances de gouvernance règlementaires que sont la CTAP et le CRRDT, avec une instance agile, mise en place à cet effet dès 2017 à l'initiative de la Région : la Conférence régionale de l'enseignement supérieur de la recherche et du transfert de technologie (CREST).

Enfin, face à la politique nationale de concentration de moyens et de labellisation d'excellence sur quelques sites universitaires rendus ainsi visibles sur des classements internationaux, la Région ambitionne d'initier et de stimuler des synergies et des coopérations équilibrées entre tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de son territoire.

La Région Nouvelle-Aquitaine est convaincue que l'accroissement de la compétitivité globale du territoire et de ses acteurs passe par le développement d'un aménagement équilibré du territoire, donc par l'expression d'une forme d'excellence de chacun de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche, véritables viviers d'innovation et moteurs du développement économique et social. Cette dynamique doit irriguer l'ensemble du territoire en s'appuyant sur des domaines déjà reconnus des établissements et en suscitant l'émergence de nouvelles opportunités.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutiendra ainsi un développement équilibré du territoire favorisant l'expression et le croisement de toutes les intelligences.

L'émergence et le développement de territoires d'innovation dans la dynamique régionale

La Région accompagne ce qui génère un impact économique, social et environnemental sur le territoire, dans une perspective de créativité et de réponse aux enjeux régionaux.

Le développement d'une croissance durable et inclusive demande plus particulièrement de répondre aux enjeux liés aux transitions numériques, écologiques, énergétiques et sociales. La capacité d'un territoire à assurer un tel développement, qui exige innovation et créativité dans un contexte de mondialisation croissante et de concurrence exacerbée, dépend fortement de trois facteurs : son capital humain mesuré par le niveau de qualification de la population, la richesse et la qualité de son potentiel scientifique, et enfin la faculté des acteurs du territoire à interagir et à coopérer dans une dynamique d'innovation ouverte portée par la co-production des savoirs. S'agissant de ce dernier facteur, les interactions peuvent s'entendre à différents niveaux : entre acteurs de même « statut » ou entre acteurs d'horizons divers (académiques, entreprises, associations, citoyens, pouvoirs et services publics, etc.).

En ce sens l'intérêt porté par la Région à la société de la connaissance est motivé par les effets favorables de l'agrégation des savoirs dans une dynamique pluridisciplinaire où les sciences humaines et sociales ont pleinement leur place et un rôle majeur à jouer. Il s'agit de préparer chaque composante de la société aux mutations en cours et à venir et de soutenir les filières et les secteurs économiques stratégiques du territoire, notamment par une interaction avec une recherche d'excellence et une maîtrise des technologies clefs.

Au regard de ces éléments, il est nécessaire de :

- former au meilleur niveau tout au long de la vie des femmes et des hommes, en levant autant que possible les freins à l'accès à la connaissance qu'ils soient de nature économique, sociale, culturelle, géographique,
- contribuer au développement d'activités de recherche de haut niveau,
- soutenir la valorisation, la diffusion et le transfert des résultats d'une recherche de qualité quelle qu'en soit la perspective (économique, sociale ou culturelle), afin que chaque territoire puisse bénéficier des productions académiques.

Au-delà, il est essentiel, dans le but de stimuler la créativité et l'innovation, de favoriser, la porosité entre les composantes de la société régionale : les acteurs académiques, le monde économique, le tissu associatif et culturel, le monde éducatif, les pouvoirs et services publics, les citoyens, etc. En effet, la créativité et l'innovation ne se décrètent pas et ne sont pas le fruit de processus linéaires, elles se nourrissent des interactions entre les individus et les structures dans une approche davantage systémique.

Face à ces constats, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite contribuer à l'émergence et à la consolidation de territoires d'innovation, concrétisation des écosystèmes locaux construits sur leurs spécificités propres, leurs systèmes de valeurs et leur notoriété.

Le partage de la stratégie avec l'ensemble des partenaires

Le temps consacré à l'élaboration de ce schéma et la méthode déployée sont à l'image de l'importance qu'attache la Région à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

- démarche lancée le 23 janvier 2017 par le Président ROUSSET, 700 participants rassemblés à Bordeaux ;
- réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic² exclusivement sur base documentaire en 4 mois, 6 réunions de présentation³ ayant rassemblé plus de 600 personnes ;
- 13 comités consultatifs thématiques en septembre et en octobre 2017 (Illustration 1), 300 participants dénombrés ;
- 17 comités consultatifs territoriaux sur chaque site universitaire⁴ afin d'apprécier les dynamiques territoriales : plus de 500 personnes mobilisées ;
- 28 contributions écrites adressées à la Région ;
- 6 réunions de présentation de l'avant-projet début 2018 devant près de 900 personnes.

Chacun des comités thématiques et territoriaux a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu présentant de manière factuelle la nature des échanges et les productions issues des diverses séquences proposées. Ce matériau, d'une grande richesse, disponible pour l'ensemble des acteurs concernés, continuera d'être exploité pour la mise en œuvre du schéma.

A chaque étape, le Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT) a été invité à contribuer, d'une part en participant aux comités consultatifs et d'autre part lors de réunions spécifiques de restitution identiques à celles tenues sur les cinq sites universitaires.

La Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST) a été instituée pour conduire l'ensemble du processus. Saisie à chaque étape clef, la CREST a vocation à être institutionnalisée comme l'un des organes majeur de la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre du SRESRI.

Enfin, le projet de SRESRI est soumis à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Une Convention Territoriale d'Exercice Concertée sera ultérieurement proposée aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, en vue de définir les modalités d'action commune gage de sécurité juridique à leurs interventions tout en préservant la continuité des dynamiques d'actions.

² Cet état des lieux et ce diagnostic ont permis de faire émerger divers enjeux pour le territoire.

³ Une réunion par site universitaire de plein exercice (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle) et une plénière du Comité Consultatif Régional à la Recherche et au Développement Technologique (CCRRDT).

⁴ Agen, Angoulême, Bayonne, Bordeaux, Brive-la-Gaillarde, Châtellerauld, Dax, Egletons, Guéret, La Rochelle, Limoges, Mont-de-Marsan, Niort, Pau, Périgueux, Poitiers et Tulle. Seul de site de Segonzac, accueillant un Master avec onze étudiants n'a pas fait l'objet d'un comité consultatif territorial.

Au total, quatorze mois auront été consacrés à l'élaboration de ce SRESRI.

Illustration 1 : Les comités consultatifs thématiques

Thèmes	Intitulé des comités consultatifs thématiques
Enseignement supérieur et parcours de formation	Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des néo-bacheliers néo-aquitains
	Développer et renforcer l'articulation entre l'offre de formation et les besoins socio-économiques du territoire
	Sécuriser les parcours de formation
Recherche	Développer les capacités et les forces en recherche publiques et privées
	Mobiliser les forces scientifiques régionales en vue de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de la Nouvelle-Aquitaine
Innovation, valorisation, transfert de technologie	Promouvoir un système régional de soutien à l'innovation fonctionnel, lisible et performant
Diffusion de la CSTI	Définir et déployer la politique régionale de diffusion de la CSTI
Usages numériques	Développer le numérique au service de la réussite des jeunes, de l'innovation pédagogique, des projets scientifiques et de l'équilibre territorial
	Accompagner la transition numérique de la société
Vie étudiante	Améliorer les conditions de vie des étudiants
Entrepreneuriat	Stimuler la culture de l'entrepreneuriat
	Accompagner les dynamiques entrepreneuriales
Attractivité des sites	Accroître le rayonnement de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche

L'importance donnée aux convergences stratégiques appelle une construction conjointe dans le respect et la prise en compte des stratégies propres. De ce fait, la Région a porté une attention toute particulière dans la réalisation de ce SRESRI à la prise en compte :

- des orientations stratégiques de l'Etat déclinées à travers la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES), la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), la Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (SNCSTI),
- des stratégies des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles, organismes de recherche),
- des Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche, intégrant dans certains cas l'innovation.

Enfin, le schéma régional s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des démarches portées par la Région : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), feuilles de route filières (numérique, santé et silver économie, etc.), Livre blanc du logement des jeunes et des étudiants, etc.

La formulation et la communication à l'ensemble des acteurs des deux piliers de la stratégie régionale, le partage des enjeux identifiés lors de l'état des lieux-diagnostic, la production qui résulte des échanges et des travaux des différents comités consultatifs, ont conduit à formuler cinq ambitions pour le SRESRI :

1. Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence.
2. Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
3. Structurer en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux.
4. Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional.
5. Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la Société.

Ces cinq ambitions se combinent entre elles pour former une démarche d'action cohérente :

- les deux premières ambitions visent à conforter en Nouvelle-Aquitaine un espace régional d'enseignement supérieur et de recherche de qualité propice au développement d'une Société de la Connaissance,
- les deux suivantes, à partir du potentiel académique et scientifique, visent à assurer un développement économique, social et culturel des territoires, tenant compte des grands enjeux de société,
- la cinquième ambition, transversale, se nourrit des connaissances scientifiques qu'elle a vocation à rendre visibles et intelligibles par tous, et contribue ainsi à tisser les liens entre les différents acteurs.

C'est pourquoi le choix a été fait de ne pas aborder les thématiques⁵ de manière cloisonnée, mais plutôt de répondre à des grands enjeux pour le territoire régional.

Ces cinq ambitions pour la région s'inscrivent dans une vision à 10 ans. Dans la mesure où cette perspective de long terme implique de ne pas figer ou rigidifier le cadre de la stratégie régionale, les ambitions sont déclinées en objectifs au nombre de quinze. Le plan d'action sera proposé aux acteurs selon la démarche adaptative prévue par le système de gouvernance et de pilotage du SRESRI.

⁵ Enseignement supérieur et parcours de formation - Recherche, Innovation, Valorisation et Transfert de Technologie - Diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle - Usages Numériques - Vie étudiante - Entrepreneuriat Etudiant - Attractivité des Sites

Les ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

3.1 Ambition 1 : Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence

Cette première ambition se positionne à l'échelle de la région dans sa globalité. Elle vise à améliorer son potentiel universitaire et scientifique dans une dynamique d'excellence, en vue de développer l'attractivité et le rayonnement de ses différents sites d'enseignement supérieur et de recherche. Elle vise à apporter des réponses aux déficits constatés en Nouvelle-Aquitaine par rapport à son poids démographique et aux moyennes nationales, tant sur le plan de la recherche que de la formation.

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une dynamique d'excellence académique et scientifique reconnue à différentes échelles. Celle-ci peut s'apprécier à travers les labels obtenus par les établissements dans le cadre des appels à projets compétitifs⁶ ou via les partenariats de différentes natures : entre universités et organismes de recherche pour le développement d'unités mixtes de recherche, entre établissements (universités, écoles, organismes de recherche) et entreprises dans le cadre de laboratoires mixtes, à l'international avec des partenaires étrangers, etc.

Cette reconnaissance n'est pas qu'institutionnelle, elle s'appréhende également individuellement via l'obtention de prix ou de distinctions décernées à des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Nonobstant ces réussites remarquables, la Nouvelle-Aquitaine présente globalement en tant que région des carences au regard de son poids démographique ou de la moyenne nationale. A titre d'illustration :

- première région française par sa superficie, la Nouvelle-Aquitaine couvre 13% du territoire national et représente 8,7% de la population nationale, mais elle ne concentre que 7,6% des effectifs étudiants ;
- rapporté à la population, le nombre de chercheurs publics et privés en équivalent temps plein de la Nouvelle-Aquitaine est deux fois inférieur à la moyenne nationale : 2‰ vs. 4‰ ;
- cela a un impact sur l'effort de R&D qui se situe à 1,38% du PIB, très loin de l'objectif européen des 3% et de la moyenne nationale de 2,24% ;
- la Nouvelle-Aquitaine compte 6,8% d'enseignants-chercheurs internationaux alors qu'au niveau national la moyenne se situe à 9,1% ;
- 4,2% des étudiants de Nouvelle-Aquitaine sont des élèves ingénieurs face à 5,7% des effectifs nationaux.

⁶ Programme Investissement d'Avenir, ANR, H2020, etc.

Si certains de ces écarts par rapport aux moyennes nationales sont le fruit de l'histoire et de la construction de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les différents territoires composant la Nouvelle-Aquitaine, il n'en demeure pas moins légitime de viser à les combler.

Objectif 1 : peser pour une dynamique de croissance des moyens alloués à la recherche

Le premier objectif consiste à porter collectivement les besoins de la Nouvelle-Aquitaine en termes de moyens alloués à la recherche ; tant sur le plan des ressources humaines que des infrastructures et équipements. Il s'agit de définir avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région une stratégie d'amélioration du potentiel scientifique et universitaire de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette stratégie fixera des objectifs crédibles de réduction des écarts constatés par rapport au national dans une perspective à 10 ans, et identifiera les besoins qui en découlent.

A partir de cette stratégie, un dialogue renforcé pourra être établi avec l'Etat. En outre, la Région sera en ordre de marche pour saisir les opportunités liées aux futurs engagements contractuels, en particulier : Contrat de Plan Etat-Région, Programme Opérationnel Feder-FSE, mais aussi pour se saisir des opportunités offertes par les PIA, GPI⁷, et plus généralement les outils programmatiques nationaux et européens.

L'atteinte de cet objectif dépend fortement de la capacité des acteurs de la région à porter collectivement les besoins ; un établissement seul ayant peu de chances d'obtenir davantage de moyens de la part de l'Etat. L'ampleur du collectif rassemblé autour d'un tel projet serait aussi un élément très favorable à ce que l'Etat réponde positivement à cette initiative.

Cette action conjointe -traduisant l'aptitude des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à connecter leurs stratégies pour développer une action cohérente et un dialogue structuré au niveau national, et ainsi éviter les démarches individuelles contradictoires- vise à la fois les moyens humains et les infrastructures. S'agissant de ces dernières, il existe un enjeu majeur sur les infrastructures numériques (stockage, archivage, calcul et réseaux), mais aussi des enjeux sur les grandes infrastructures de recherche bénéficiant, ou en attente, de labels nationaux et européens, qu'il est primordial d'aborder dans une dynamique collective en vue de renforcer leur dimension structurante à l'échelle régionale.

Objectif 2 : Conforter et susciter l'excellence sur tout le territoire

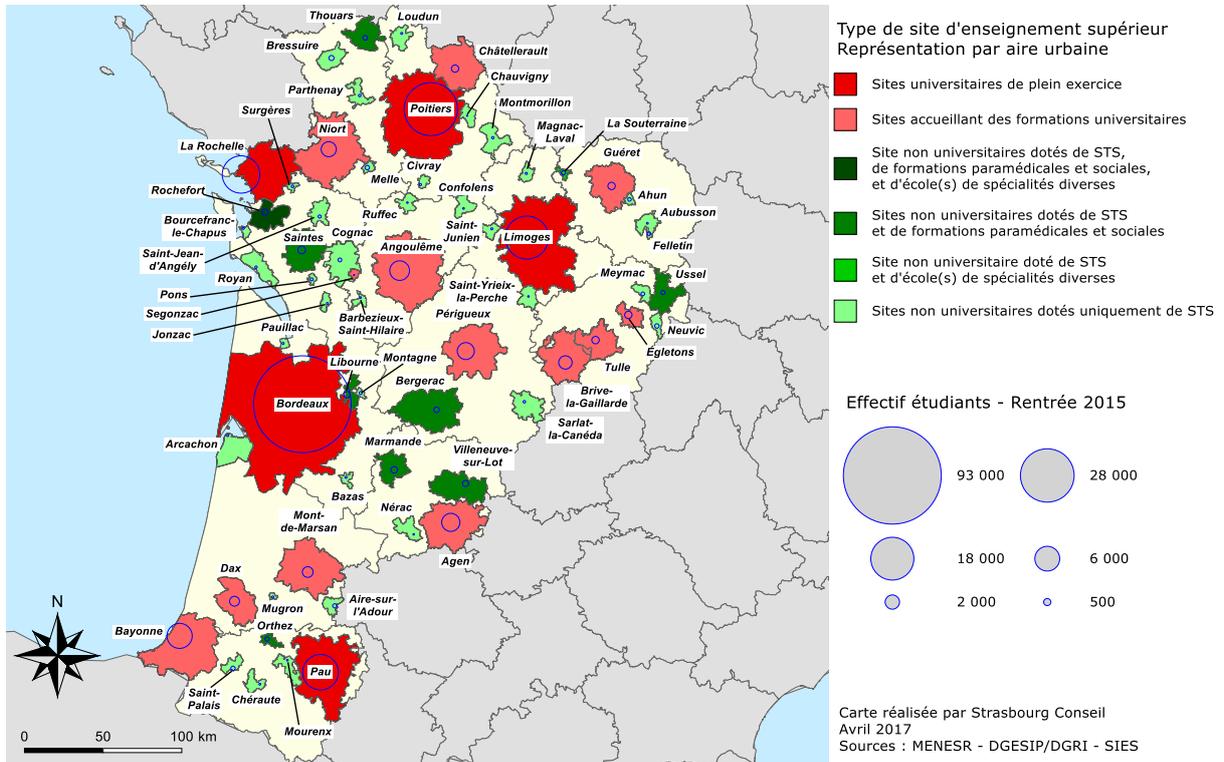
Cet objectif vise la structuration des sites pour les rendre davantage lisibles et accroître leur masse critique, notamment par de nouvelles activités de recherche.

⁷ Grand Plan d'Investissement.

La Nouvelle-Aquitaine compte 64 sites d'enseignement supérieur, dont 18 dotés d'implantations universitaires (Illustration 2). Ces derniers peuvent être décomposés en deux grandes catégories :

- 5 sites universitaires de plein exercice (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle),
- 13 sites accueillant des antennes universitaires.

Illustration 2 : Typologie des sites d'enseignement supérieur de la Nouvelle-Aquitaine



A l'échelle des sites dotés d'implantations universitaires, des logiques visant à affirmer et à promouvoir des identités propres se sont développées, sont en voie de consolidation ou émergent ; le degré de maturité des acteurs vis-à-vis de cette forme de spécialisation étant variable.

En s'appuyant sur ces dynamiques, le SRESRI vise à accompagner la structuration des sites universitaires afin d'en développer le rayonnement et l'attractivité. Il s'agit à la fois de maintenir et renforcer les pôles d'excellences actuels et d'accompagner les dynamiques naissantes, en vue de localiser sur un site une masse critique en correspondance avec les choix stratégiques des établissements et ceux des territoires. Ces initiatives locales devront s'articuler entre elles et s'intégrer dans un espace régional cohérent, dans le but d'assurer une complémentarité des forces à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

La plupart des sites de plein exercice sont engagés dans cette démarche, notamment du fait des incitations issues des appels à projets du PIA.

S'agissant des sites universitaires, il semble nécessaire de privilégier le développement de thématiques faisant écho aux enjeux des territoires, en vue d'accroître leur visibilité. Pour chaque site, en complément du critère lié à son potentiel scientifique, une attention particulière sera portée au lien tissé avec les filières socio-économiques de leur territoire d'implantation ; ce dernier pouvant être protéiforme selon les sites considérés.

Objectif 3 : Développer une offre de formation en ingénierie

La rapidité des évolutions technologiques, les potentialités de développement d'activités offertes par l'agrégation de technologies existantes, l'explosion de la demande sociétale pour une croissance durable et inclusive, etc., sont autant de facteurs générant une augmentation des besoins en ressources humaines, et particulièrement de profils ingénieurs.

Si les effectifs des écoles d'ingénieurs ont connu une plus forte croissance en Nouvelle-Aquitaine comparativement à la moyenne nationale entre 2001 et 2015 (76% vs. 47%), cela n'a permis de réduire que très partiellement le sous-dimensionnement de l'offre de formations d'ingénieurs. Sur la période considérée, la part des élèves ingénieurs dans les effectifs étudiants est passée de 2,9% à 4,2% en Nouvelle-Aquitaine et de 4,6% à 5,7% à l'échelle du pays. Par conséquent, l'écart au national n'a été raccourci que de 0,2 point de pourcentage.

Aussi, face aux bouleversements évoqués précédemment, il s'avère nécessaire de renforcer l'effort consenti depuis de nombreuses années pour le développement des formations en ingénierie en Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci passe nécessairement par une politique territoriale concertée et partagée par l'ensemble des établissements. Le renforcement de la formation des ingénieurs se traduisant par une recherche de meilleure adéquation des formations assurées avec les besoins du tissu économique régional et des territoires, quatre voies pourront être développées conjointement : une augmentation des effectifs des écoles déjà implantées, l'implantation d'antennes d'écoles extérieures à la région, la création de nouvelles structures de formation, et enfin le développement de la formation continue ou par apprentissage en réponse à des besoins identifiés dans les territoires.

Objectif 4 : Accroître l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son ensemble en favorisant les mobilités et les partenariats

Sous l'effet d'une mondialisation croissante, couplée au développement de l'économie des savoirs au sein des pays du Sud et des pays émergents impliquant une élévation du niveau de qualification des populations, les effectifs étudiants à l'échelle mondiale ne cessent de croître. S'agissant spécifiquement des étudiants internationaux (c'est-à-dire en mobilité internationale), ceux-ci

pourraient quasiment doubler en dix ans, en passant de 4 millions en 2015 à plus de 7,5 millions en 2025⁸ ; sachant qu'un doublement des effectifs avait déjà été constaté entre 2002 et 2014.

Dans ce contexte, les principaux enjeux pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont d'attirer des talents⁹ et de nouer des partenariats avec des acteurs reconnus internationalement pour leur qualité scientifique. L'objectif est de développer leur visibilité et leur rayonnement, et ainsi de s'affirmer sur la scène internationale.

Du côté des étudiants, la mobilité internationale est souvent gage de développement de nouvelles compétences. Celles-ci sont certes linguistiques ou en lien avec les disciplines étudiées, mais la valeur ajoutée de la mobilité à l'étranger des étudiants réside dans le renforcement de leur capacité d'autonomie et l'acquisition de compétences en termes de savoir-être. Tout ceci contribue à accroître leur employabilité.

Ces enjeux, partagés par toute Région qui fonde son développement sur les principes de la société de la connaissance, guideront le plan d'action futur du schéma qui s'attachera à lever les freins relatifs au développement des mobilités entrantes et sortantes, ainsi qu'aux partenariats transfrontaliers, européens et internationaux.

⁸ *France Stratégie ; Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur ; la note d'analyse n°23 ; janvier 2015.*

⁹ *Etudiants, doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs.*

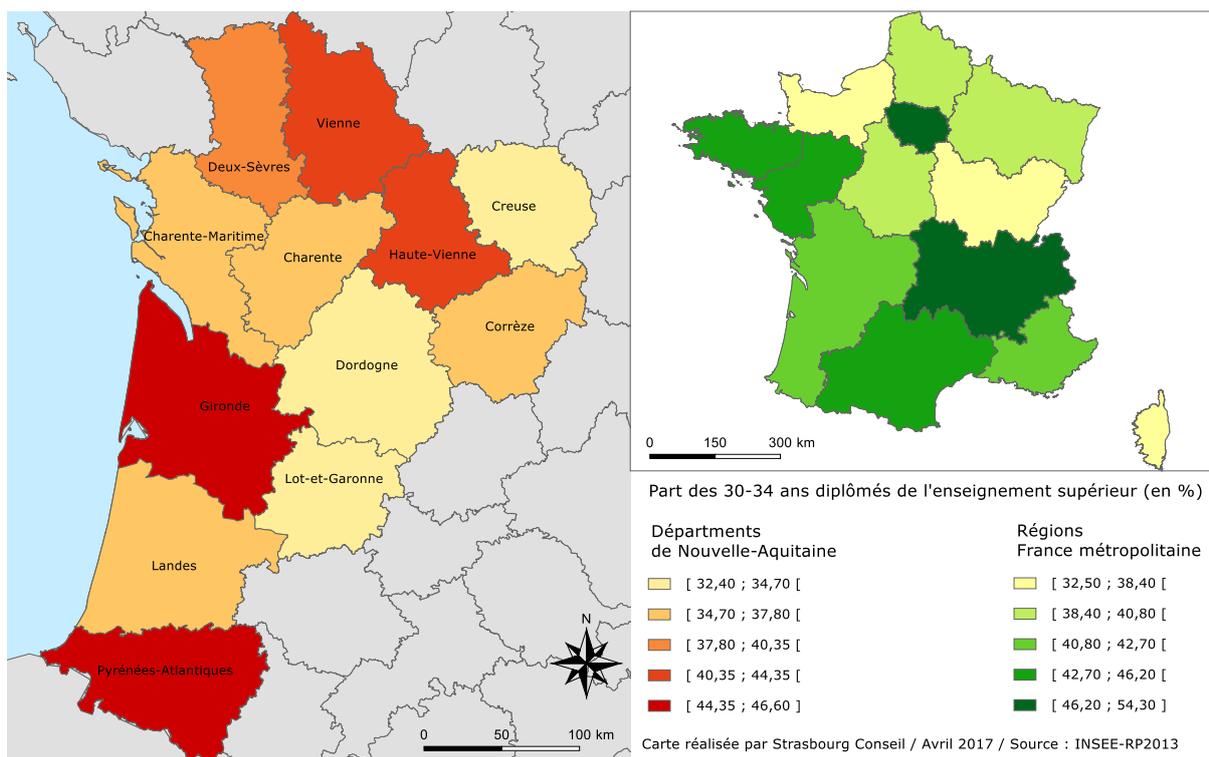
3.2 Ambition 2 : Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche

La deuxième ambition se concentre sur les dynamiques infrarégionales. Au regard des hétérogénéités territoriales constatées en Nouvelle-Aquitaine, elle s'attache à lutter contre les disparités présentes sur le territoire régional tant en matière d'accès à l'enseignement supérieur, de réussite étudiante que de développement de la recherche.

Le vaste territoire qu'est la Nouvelle-Aquitaine présente de fortes disparités territoriales, en termes :

- de niveau de qualification de la population. Si le Lot-et-Garonne et la Dordogne voient seulement 32,4% de leurs jeunes âgés de 30 à 34 ans détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, cette proportion est de 45,8% en Gironde et de 46,5% en Pyrénées-Atlantiques. En outre, ces données sont à appréhender dans un contexte de positionnement de la région en-deçà de la moyenne nationale : 40,8% des néo-aquitains âgés de 30 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit trois points de pourcentage de moins que la moyenne nationale qui se situe à 43,8% ;

Illustration 3 : Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur.



- de poursuites d'études des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Aquitaine compte chaque année environ 57 000 bacheliers. Selon les académies, 73,5 % à 74,2% d'entre eux poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (80% au niveau national). En outre, ces données par académie cachent de fortes disparités territoriales ; les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier ;

- de spatialisation des forces universitaires et scientifiques. A l'échelle de la région, la métropole bordelaise concentre 47,5% des effectifs étudiants, environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs et 75% des projets labellisés dans le cadre du PIA. Par conséquent, l'effet métropolisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est accentué par les derniers appels à projets compétitifs déployés au niveau national ;
- de conditions d'études et de vie des étudiants. Le travail de concertation mené sur chaque site universitaire a permis d'apprécier les écarts en matière de services proposés aux étudiants dans le cadre de leur parcours de formation ;

Face à ces constats, le SRESRI vise l'amélioration :

- de l'accès à l'enseignement supérieur dans une dynamique d'ascension sociale de la population,
- des conditions d'études et de vie des étudiants,
- des coopérations intra-régionales, notamment entre les entités de recherche.

Objectif 5 : Développer l'accès à l'enseignement supérieur

A l'instar d'autres régions, la Nouvelle-Aquitaine présente un éventail d'actions visant à développer l'accès à l'enseignement supérieur. Celles-ci sont portées par l'Etat, les collectivités, les établissements du secondaires, ceux du supérieur, les chambres consulaires, des associations, etc., en coopération ou isolément. Elles revêtent des caractéristiques très diverses en termes de modalités, de volume de jeunes ciblés, de périmètre d'intervention, de budget alloué, etc.

Face à la diversité des publics aspirant, ou ayant vocation à accéder, aux études supérieures et aux freins liés à la poursuite d'études post-bac, la richesse des actions constitue un atout, dans la mesure où la variété des situations territoriales et individuelles impose le déploiement d'un bouquet de dispositifs.

Pour autant et malgré le déploiement de ces nombreuses actions, l'accroissement de l'écart du taux d'accès à l'enseignement supérieur de la région avec celui du national demeure ; voire s'accroît. Il était compris entre 1,2 et 4,9 points de pourcentages en 2013 selon les académies présentes en Nouvelle-Aquitaine, et oscillait entre 5,8 et 6,5 points de pourcentages en 2015.

Face à ces dynamiques, le SRESRI porte la volonté d'initier une démarche visant à mieux définir avec tous les acteurs concernés, les besoins d'accompagnement et d'incitation à la poursuite d'études et à déployer les réponses les mieux adaptées à la diversité des situations territoriales et individuelles, dans le but de travailler avec les porteurs d'actions et en tenant compte des dispositifs existants.

Objectif 6 : Développer les conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants

Selon les données des Ministères, les taux de réussite au sein des universités régionales sont conformes aux moyennes nationales. Pour autant, l'échec à l'université est une problématique nationale qui touche également la Nouvelle-Aquitaine.

Renforcer la réussite des étudiants implique de mieux accompagner leurs parcours d'orientation et de formation, d'adapter l'offre de formation et les pratiques pédagogiques à la diversité des publics, mais aussi d'améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants¹⁰.

Par conséquent, la réussite des étudiants dépend entre autre de l'adéquation entre d'une part, leurs besoins et leurs attentes potentiellement très variés selon leur profil et d'autre part, l'environnement dans lequel ils évoluent et de l'offre de services qui leur est proposée.

Dans ce cadre, la relation ville-campus et cité-étudiant, tout comme l'adaptation des équipements et services aux attentes des futures générations d'étudiants en matière d'apprentissage et au développement des usages numériques, constituent des enjeux auxquels doit répondre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour ce faire, il sera primordial d'associer les usagers aux réflexions menées, et notamment les étudiants ; d'autant plus que ces derniers font preuve de créativité et d'inventivité pour proposer des solutions adaptées aux besoins de leur communauté.

En d'autres termes, il s'agit à travers ce schéma de renforcer les synergies entre l'Etat, la Région, les collectivités, les établissements¹¹, les opérateurs de la vie étudiante et les usagers, au regard de l'ambition globale de réduction des inégalités territoriales.

¹⁰ En agissant sur les lieux d'apprentissage et d'information, le logement, la restauration, le transport, la vie sur les campus, la vie culturelle et sportive, l'accès aux soins et à l'aide sociale, etc.

¹¹ La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 confère aux COMUE l'élaboration « avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires [d']un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. Il est transmis à l'Etat et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement » (Art. L. 718-4 du code de l'éducation).

Objectif 7 : Développer les coopérations intra-régionales dans une dynamique de solidarité territoriale

La fusion des trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes crée l'opportunité de développer des synergies entre des forces « isolées » et des pôles de plus grande ampleur, dans une dynamique collaborative et de réseaux.

A l'échelle de chacun des cinq sites universitaires de plein exercice, de véritables potentiels de formation et de recherche sont identifiés avec de nombreuses « pépites ». Cependant, les forces de la Nouvelle-Aquitaine sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire régional avec un effet de métropolisation et de chef-lieu.

Par conséquent, le SRESRI vise l'accroissement de coopérations intra-régionales dans le but de « désenclaver » des sites universitaires ou des équipes d'enseignants-chercheurs, tout en permettant de renforcer la plus-value des projets initiés et des expérimentations menées par les établissements ainsi que leur impact sur l'espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'être à l'écoute des dynamiques collaboratives pour les consolider lorsqu'elles existent ou s'esquissent, ou encore de les suggérer aux acteurs si nécessaire grâce à une lecture à l'échelle régionale, des forces, des projets, etc. L'objectif consiste à mettre ainsi en place une véritable solidarité territoriale au travers de ces coopérations, qu'il s'agisse de projets de recherche, de projets de formation, de coopération internationale, etc.

3.3 Ambition 3 : Structurer en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux

La troisième ambition aborde la question de la structuration au niveau régional, de forces de recherche pluridisciplinaires et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux, trouvant pour certains leur origine dans les transitions numériques, écologiques, énergétiques et sociales. Dans ce cadre, le Schéma Régional porte la volonté de structurer en réseaux et de développer de telles forces capables d'éclairer et de contribuer à relever les défis auxquels sont confrontées nos sociétés pour assurer une croissance inclusive et durable en misant sur l'innovation et la créativité.

Le SRDEII de Nouvelle-Aquitaine, les Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) des anciennes régions, et plus globalement le contexte de concurrence aux niveaux national et international, mettent en lumière des défis à relever pour le territoire régional : la transition écologique et énergétique, la révolution numérique qui impacte tous les domaines d'activité, l'amélioration de la performance industrielle, la création de produits à haute valeur ajoutée, le développement des mobilités et transports intelligents, la santé et l'accompagnement du vieillissement de la population et plus généralement de son bien-être, l'amélioration de l'efficacité et de l'adaptabilité du système de formation, notamment universitaire eu égard au projet d'université du futur porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, etc.

Relever ces défis nécessite d'investir dans la connaissance et l'intelligence. Les forces scientifiques d'un territoire ont ainsi vocation à venir en appui des orientations stratégiques évoquées ci-dessus, afin de lever les verrous scientifiques dans une dynamique d'innovation ouverte. Il s'agit en complément de développer de nouvelles formations dont le contenu doit être adossé aux avancées de la recherche, afin de former des femmes et des hommes aptes à maîtriser les effets de ces différentes transitions dans une logique d'adaptation et de création de valeur.

Dans ce cadre, la nature pluridisciplinaire de la recherche et des formations associées, incluant pleinement les Sciences Humaines et Sociales, constitue un enjeu essentiel pour le SRESRI, dans la mesure où elle est exigée pour appréhender au mieux la plupart des transitions.

Face à ce défi, la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ouvre des perspectives de développement de synergies et de collaborations entre les différents sites universitaires.

Le SRESRI vise l'émergence, la consolidation et la création de ces réseaux pluridisciplinaires.

Objectif 8 : Caractériser les enjeux et les dynamiques régionales associées

Les thématiques pouvant être à l'origine de la constitution d'un réseau se situeront au carrefour des ambitions portées par la Région dans ses différents champs d'action (SRDEII, SRADDET, etc.), des stratégies des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des orientations de l'Etat, de celles des collectivités infrarégionales et des partenaires socio-économiques. De ce fait, elles apparaîtront à l'initiative de la Région et/ou de ses partenaires.

Sur cette base, il s'agira d'apprécier les enjeux et les dynamiques régionales associées, notamment en termes de forces scientifiques en présence, de manques à combler, d'initiatives menées, de ressources mobilisables, de dynamiques partenariales, etc. Ce travail s'effectuera dans le cadre du dialogue renforcé entre la Région et ses différents partenaires, au travers du système de gouvernance et de pilotage du SRESRI.

En complément, la Région pourra mettre en place des partenariats avec des structures de recherche, afin notamment de repérer les dynamiques, de cartographier les collaborations scientifiques. La démarche permettra d'identifier les enjeux et offrira aux acteurs régionaux une visibilité de leur positionnement scientifique sur des thématiques de recherche en émergence dans une optique prospective, d'apprécier l'opportunité de collaborations régionales au regard des enjeux de pluridisciplinarité, ou encore d'évaluer l'impact de la constitution de ces réseaux régionaux dans l'environnement national, européen et international.

En d'autres termes, les analyses menées dans le cadre d'une démarche itérative, viseront à :

- définir le périmètre thématique et identifier le réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer, dont les têtes de ponts ;
- mieux appréhender, dans une logique comparative, le positionnement d'un futur réseau à l'échelle nationale, européenne et internationale ;
- préciser l'articulation entre les stratégies des acteurs et les ambitions politiques portées par la Région ;
- faire converger les efforts de l'ensemble des partenaires sur des thématiques prioritaires.

Objectif 9 : Initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux

Dès lors qu'une thématique est retenue, il s'agira d'accompagner les dynamiques collaboratives permettant de renforcer les complémentarités et de contribuer au développement d'une certaine masse critique, en vue de la constitution de réponses communes face aux besoins du territoire.

A travers ce processus, le schéma régional vise également à repousser la compétition aux frontières de la région, en agrégeant des forces issues de son territoire autour d'un chef de file, et ainsi de faire émerger des leaders nationaux, européens ou internationaux sur des thématiques stratégiques partagées.

Par conséquent, le SRESRI porte la volonté de créer des réseaux de recherche pluridisciplinaires :

- permettant d'apporter des réponses aux différents enjeux par un adossement à des activités scientifiques s'inscrivant dans une démarche d'excellence,
- présentant un caractère pluridisciplinaire alliant toutes les sciences et notamment les sciences humaines et sociales,
- offrant une couverture territoriale suffisante notamment par une coopération au sein de ces réseaux entre les sites universitaires de la région,
- fédérant les compétences présentes sur le territoire afin de constituer une force de recherche organisée,
- constituant en amont un appui scientifique pour la Société en termes de contenu de formations, d'innovation sous toutes ses formes et de dialogue entre Science et Société.

3.4 Ambition 4 : Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional

La quatrième ambition est fortement liée à la compétence de la Région en matière de développement économique, mais elle inclut également une dimension sociale de l'innovation. Elle se propose de soutenir et de promouvoir la créativité et l'innovation des acteurs au sein d'espaces infrarégionaux, dits « territoires d'innovation », et des filières constituées au niveau régional ; pour assurer dans toutes ses dimensions le développement des territoires en tirant parti de leur diversité.

En leur permettant de se projeter vers la société du futur, l'enseignement supérieur et la recherche représentent une source d'inspiration considérable pour les acteurs socio-économiques d'un territoire devant anticiper les changements de la société : environnement, vieillissement, qualité de vie, marchés, métiers, etc.

Les retombées territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent être appréhendées de diverses manières : le niveau de diplomation, de qualification et d'émancipation de la population, le transfert de connaissance et de technologie auprès des acteurs économiques et sociaux pour innover, la création d'activités issues de diplômés de l'enseignement supérieur, la valorisation de résultats de travaux de recherche, etc.

Ainsi, eu égard à ses compétences et aux enjeux en matière de développement économique, environnemental et sociétal, ainsi qu'aux besoins de développement en général, le schéma régional vise à renforcer l'impact de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les territoires par un accroissement et une optimisation des interactions entre le monde académique d'une part et l'ensemble des composantes de la société d'autre part ; tout ceci dans une approche systémique, notamment afin de renforcer la capacité d'appropriation des résultats de la recherche par les acteurs socio-économiques. Ce principe global contribue à nourrir l'émergence et le développement d'une société de la connaissance au sein de laquelle la croissance est alimentée par l'innovation et la valeur ajoutée créée par les emplois hautement qualifiés.

Dans ce cadre, les dynamiques territoriales portées par les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche, les stratégies de développement économique, les stratégies de filières, les exercices de GPECT¹², la mise en place de technopoles, etc., constituent autant d'atouts et de points d'ancrage sur lesquels s'appuyer pour développer et consolider les territoires d'innovation.

Toutefois, une attention particulière devrait être portée à la cohérence régionale de ces dynamiques locales. Il s'agira d'assurer des connexions, favoriser des fertilisations croisées et limiter les phénomènes de concurrences territoriales.

¹² *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale.*

Objectif 10 : Promouvoir une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins des territoires

La Région, au même titre que les collectivités infrarégionales, n'a pas de compétence propre en matière d'ingénierie pédagogique. Toutefois, sans s'enfermer dans des logiques privilégiant excessivement l'adéquation des diplômes et des emplois, la Région est attentive à ce que l'appareil de formation puisse aussi fournir au territoire les compétences dont il a besoin pour se développer. Cet aspect est partagé par les établissements d'enseignement supérieur souhaitant renforcer leur ancrage territorial ; d'autant plus que l'accueil de stagiaires et le recours à des alternants sont synonymes d'opportunités pour développer des partenariats avec les acteurs socio-économiques en matière de recherche, de transfert de technologie ou encore de formation continue.

Il a été identifié la nécessité de disposer d'analyses fines des besoins des territoires et des secteurs d'activités de la Nouvelle-Aquitaine en matière de compétences et de formations, dans une approche prospective, en lien avec l'évolution des métiers et l'émergence de nouvelles filières, ainsi que l'impact de la digitalisation des secteurs d'activité. L'Agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi, dont la création a été approuvée lors de la séance plénière des 18 et 19 décembre du Conseil Régional, apportera aux territoires et à leurs acteurs une expertise en la matière.

Au-delà, l'offre de formation étant appréhendée dans toute sa diversité, dans une approche Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) qui englobe la formation initiale et continue, un lien étroit sera établi avec les orientations du futur CPRDFOP de la Nouvelle-Aquitaine. En effet, les formations doivent soutenir la mutation des secteurs industriels traditionnels et l'émergence de nouvelles filières, le développement futur des entreprises ou encore l'insertion et l'émancipation des individus.

Objectif 11 : Renforcer les connexions entre les mondes académique et socio-économique pour soutenir les processus d'innovation ouverte

La linéarisation des processus d'innovation qui serait tirée par la demande ou poussée par la technologie est un concept largement dépassé. L'innovation sous toutes ses formes résulte d'interactions permanentes entre des acteurs d'horizons très divers, disposant collectivement des moyens nécessaires leur permettant de croiser concepts et connaissances, dans un mode décloisonné, et ainsi d'intensifier et de diversifier les activités de transfert et d'innovation.

Sous l'impulsion des divers appels à projets nationaux et des initiatives locales, la Nouvelle-Aquitaine a connu, à l'instar de nombreuses régions françaises, un développement important du nombre de structures se positionnant dans le domaine du soutien à l'innovation. Ainsi, un premier décompte rapide et non exhaustif fait état de plus de soixante structures intervenant sur les champs de la diffusion technologique, de la valorisation de la recherche, ainsi que de l'animation de réseaux.

Toutefois, ce foisonnement, cette richesse et ce dynamisme renvoient l'image d'un système dense, complexe et peu lisible.

En général le soutien à l'innovation est principalement du ressort d'organismes ou de structures qui sont plutôt spécialisés sur une dimension particulière de l'innovation ; or les besoins des acteurs économiques et sociaux en matière d'innovation sont généralement multiformes, hybrides. Ils présentent un caractère systémique nécessitant des compétences allant bien au-delà des aspects technologiques ou relevant d'une seule et unique discipline.

Maillon clé, les structures d'interface et de médiation jouent un rôle primordial notamment auprès des PME. A travers une activité de ressourcement auprès des laboratoires de recherche, ces structures d'interface sont à même de faire bénéficier les entreprises des dernières avancées scientifiques au regard des problématiques et contraintes industrielles auxquelles elles font face. Enfin, leur maîtrise des technologies clefs soutient le développement de filières à haute valeur ajoutée sur le territoire régional.

Au regard de ces éléments, le SRESRI porte la volonté d'organiser ce paysage régional et de renforcer la coordination de ses différents acteurs, dans le but de doter la Nouvelle-Aquitaine d'un système de soutien à l'innovation fonctionnel, lisible et performant ; capable de déployer sur l'ensemble du territoire des démarches d'innovation ouverte et de répondre efficacement aux besoins multiples des acteurs économiques et sociaux pour innover.

Objectif 12 : Favoriser et accompagner les dynamiques et initiatives entrepreneuriales

Le développement de l'esprit d'entreprendre et l'accompagnement des démarches entrepreneuriales constituent un élément fondamental du dynamisme d'un territoire. S'ils sont générateurs d'activités économiques et d'emplois, ils sont dans certains cas source de créativité et d'innovation pour le territoire et contribuent à renforcer sa compétitivité et son attractivité.

S'agissant spécifiquement de la population estudiantine, stimuler une culture entrepreneuriale permet à un étudiant de mener une réflexion sur son projet de vie, mais aussi de renforcer son employabilité par l'acquisition de nouvelles compétences, issues notamment des démarches projets induites par le déploiement de son idée de création d'entreprise.

A l'échelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la création et le développement de sociétés dérivées (« spin-off »¹³) constituent une des voies possibles de l'activité de valorisation de la recherche. Cela renforce leur contribution au développement des territoires et à leur compétitivité, notamment par la diffusion d'activités innovantes.

¹³ Une « spin-off » est une société créée à partir de la valorisation des résultats d'une activité de recherche menée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Consciente de cela et au regard du vieillissement de la population des dirigeants d'entreprise et des difficultés d'insertion professionnelle de jeunes diplômés en Nouvelle-Aquitaine, la Région a fait de l'entrepreneuriat une priorité à la fois sous l'angle de la sensibilisation et de l'accompagnement, en lien avec le SRDEII.

Dans ce cadre et face à la diversité d'actions, de dispositifs et de structures en région, l'enjeu pour le SRESRI est de mieux articuler les différentes initiatives à l'échelle régionale, afin de nourrir une démarche d'optimisation et de mise en cohérence des actions menées, de consolidation d'un réseau régional des acteurs de la sensibilisation et de l'accompagnement, et d'irrigation du territoire pour permettre à chaque étudiant ou entrepreneur de déployer son projet de création d'entreprise.

3.5 Ambition 5 : Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la Société

La cinquième ambition traite de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) pour laquelle la Région, « sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche »¹⁴, a une compétence de coordination des « initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics »¹⁵. A travers ce SRESRI, la Région présente les contours d'une stratégie régionale en la matière, dans le but de permettre aux citoyens de mieux appréhender ce qu'est la science, ses applications ainsi que les impacts sur la Société. Il s'agit concrètement de répondre aux enjeux culturel, démocratique, éducatif et social de la CSTI.

La diffusion de la CSTI, quelle que soit la forme qu'elle emprunte, contribue à développer l'information et la réflexion des citoyens, à renforcer leur esprit critique, leur curiosité et leur capacité à débattre et ainsi à enrichir la vie démocratique et culturelle d'un territoire.

Plus précisément, elle constitue un enjeu majeur d'une société de la connaissance en faisant connaître auprès des citoyens ce que sont les sciences, les technologies et les techniques qui découlent de leurs applications et qui impactent leur quotidien. Elle éclaire les transitions auxquelles nos sociétés sont confrontées, permettant ainsi de mieux accompagner les citoyens face à la rapidité de ces évolutions pouvant être perçues comme anxiogènes. Enfin, elle présente des aspects éducatifs, qui font que la culture scientifique est une composante de la culture en général.

A ce titre :

- elle éduque les citoyens en portant à leur connaissance ce que sont les objectifs de la science dans sa diversité disciplinaire, sa méthodologie, ses concepts, la démarche scientifique, l'impact économique et social de ses applications, etc. ;
- elle vise des objectifs plus pratiques en ciblant par exemple des actions sur des jeunes publics, afin de favoriser leur orientation vers des carrières scientifiques pour lesquelles il existe encore aujourd'hui un certain déficit, notamment pour les jeunes filles ;
- elle anime des débats au sein de la société sur les avantages et les risques des applications de la Science, afin d'éclairer les citoyens sur ces enjeux et d'aboutir à un développement maîtrisé et partagé des évolutions technologiques ;
- etc.

¹⁴ Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

¹⁵ Ibid.

Pour répondre à ces enjeux, la Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer sur une diversité d'acteurs et d'actions. Cette richesse est toutefois contrebalancée par quelques points saillants ressortant du diagnostic et de la concertation :

- un manque de coordination des acteurs et des actions ;
- une implication inégale des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs dans les actions de diffusion de la CSTI, alors même que la CSTI fait partie intégrante des missions de l'enseignement supérieur ;
- une insuffisance des relations entre le monde académique et celui des médiateurs scientifiques ;
- une difficulté à toucher l'ensemble du territoire régional.

En réponse à ces constats, le SRESRI vise à partager une stratégie ambitieuse de diffusion de la CSTI bénéficiant à l'ensemble du territoire régional et impliquant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. A cet effet, il convient de structurer un réseau ouvert de la CSTI en vue de renforcer sa coordination et d'engager tous les acteurs de la CSTI dans une démarche qualité.

Objectif 13 : Partager une stratégie de diffusion de la CSTI ambitieuse en faveur de l'ensemble du territoire régional impliquant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Aujourd'hui plus qu'hier, les applications de la science dans la société deviennent de plus en plus nombreuses, de plus en plus prégnantes. Ceci conduit à une ambivalence des relations de la Science à la Société :

- la Science peut faire rêver quand par exemple elle perce les mystères de l'infiniment grand ou de l'infiniment petit, quand elle permet de guérir et de protéger par les avancées de la médecine, de décupler les possibilités humaines par le développement du numérique et de la technologie, de comprendre de manière approfondie comment fonctionne notre cerveau avec les neurosciences ou encore quand elle permet d'appréhender les questions de Société comme les phénomènes de marginalisation ou de radicalisation avec les sciences humaines et sociales, etc.,
- dans le même temps la Science suscite des débats, des interrogations, des craintes, voire des rejets liés aux risques que portent ses applications existantes ou à venir. C'est le cas des débats sur les risques du numérique et sur les relations entre l'Homme et l'Intelligence Artificielle, sur l'impact du développement sur le devenir de la planète, ou encore sur les questions qui touchent à des problèmes de déontologie, etc.

La politique régionale de diffusion de la CSTI doit permettre d'atteindre l'ensemble de la population régionale en détaillant les cibles, les objectifs et les actions de manière organisée et concertée avec les nombreux acteurs impliqués.

La démarche doit être approfondie et confrontée aux pratiques des différents acteurs régionaux ainsi qu'à celles existantes dans d'autres régions françaises. Il sera également nécessaire pour alimenter la réflexion de cerner plus finement les besoins et les attentes des acteurs impliqués dans la diffusion de la CSTI et de prendre en considération les bénéficiaires des actions menées.

Objectif 14 : Structurer le réseau de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

Afin d'assurer le déploiement de la stratégie, il est primordial de s'appuyer sur un réseau structuré et coordonné des acteurs intervenant dans la diffusion de la CSTI, d'autant plus que ces derniers sont marqués par une forte pluralité que ce soit à l'échelon institutionnel¹⁶ ou individuel (scientifiques, médiateurs, étudiants, animateurs et journalistes).

A travers le SRESRI, l'enjeu est d'approfondir une dynamique régionale, dans un premier temps, en recensant et en caractérisant l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine. Ce travail permettra à terme de définir les contours, les objectifs, les missions d'un réseau régional au regard de la problématique.

Objectif 15 : Promouvoir une démarche qualité en Culture Scientifique, Technique et Industrielle

La structuration du réseau régional devra s'appuyer sur le déploiement d'une démarche qualité auprès de l'ensemble des acteurs souhaitant mener des actions de diffusion de la CSTI en Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, le SRESRI conduit au partage d'un socle de valeurs et de standards, pour la création et le déploiement d'actions de diffusion de la CSTI. Un même référentiel de pratiques pourrait permettre une diffusion homogène de la CSTI :

- en garantissant aux citoyens l'accès à des manifestations ou des actions, de qualité quel que soit le territoire,
- en facilitant les coopérations entre les structures.

Cette démarche constituera l'outil de référence pour toute structure souhaitant s'engager dans un processus de professionnalisation et d'amélioration de ses pratiques.

¹⁶ La Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique et Industrielle identifie : les organismes de recherche ; les établissements d'enseignement supérieur ; les centres de science ; les musées et muséums patrimoniaux, culturels, scientifiques et techniques (PCST) ; les musées de société et d'histoire (SHS) ; les jardins botaniques, planétariums, observatoires, aquariums et parcs zoologiques, parcs nationaux ; les mouvements et associations d'éducation populaire ; les associations et fondations de médiation scientifique ; les médias (presse écrite, audiovisuelle, web) ; les tiers lieux (Fab Lab, Living Lab) ; certains établissements culturels comme les théâtres notamment de science, les scènes nationales, etc. ; les bibliothèques, médiathèques et lieux de lecture ; et enfin les acteurs économiques (entreprises et pôles de compétitivité).

Les fondements de la mise en œuvre du SRESRI : conditions de la réussite

Affirmer le rôle de la Région

Pour assurer la réussite de la mise en œuvre du SRESRI, la Région assumera pleinement son rôle de chef de file et au-delà, elle s'efforcera de garantir aux acteurs un dialogue de qualité pour permettre une convergence des stratégies et une bonne coordination des interventions sur l'espace régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Région affirmera ainsi son rôle de :

- coordinateur et animateur de l'espace régional, notamment en réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de décliner les orientations de ce Schéma, ainsi que de traiter et porter des sujets d'intérêt commun ;
- intégrateur de dynamiques territoriales grâce à une connaissance des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région stimulera les synergies entre territoires et veillera à la cohérence globale des actions menées, en s'appuyant sur les initiatives locales dont les Schémas locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche ;
- révélateur d'opportunités : positionnée à l'interface des différents acteurs, la Région renforcera les dynamiques collaboratives ;
- accompagnateur de projets à risques et/ou structurants pour le renforcement du rayonnement et de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ;
- initiateur d'actions spécifiques au regard de ses choix stratégiques : la Région invitera les acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation à répondre aux enjeux majeurs identifiés pour le territoire régional.

De manière opérationnelle, la Région mettra en place :

- des dialogues bilatéraux avec l'Etat, avec les établissements, avec les collectivités locales, et d'une manière générale avec tous les acteurs majeurs du système, afin d'avoir une connaissance globale de l'ensemble des stratégies relatives à l'enseignement supérieur et la recherche définies à diverses échelles (StraNES, Contrats d'établissements, Schémas Locaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, etc.) ;
- un système de gouvernance permettant le partage de l'information et la convergence des stratégies, reposant sur trois instances dont la composition et le fonctionnement seront adaptés en tant que de besoin pour porter la mise en œuvre de ce Schéma Régional dans la durée.

Partager et porter collectivement la stratégie

Le système original de gouvernance partagée retenu combine une Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST), mise en place à l'initiative de la Région pour pallier l'absence d'instance unique de dialogue avec les acteurs majeurs de l'espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Nouvelle-Aquitaine, et le Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT), introduit par le législateur depuis les premières lois de décentralisation pour permettre à la société civile d'être associée aux questions d'enseignement supérieur et de recherche en région.

La CREST tout comme le CCRRDT ont été étroitement associés à la démarche d'élaboration du SRESRI depuis son lancement en janvier 2017.

Ce duo d'instances aux missions bien distinctes et complémentaires est complété par un groupe de travail enseignement supérieur et recherche de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui assure le partage de la stratégie avec les collectivités territoriales souhaitant s'impliquer. L'association des acteurs territoriaux sera formellement définie dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC).

La pleine réussite de la mise en œuvre des cinq ambitions du Schéma repose sur la bonne articulation de ces trois instances, clé de la gouvernance du SRESRI. Les modalités de gouvernance seront adaptées en fonction de l'évolution du contexte et de la réalité de leur opérationnalité.

La Conférence régionale de la Recherche de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST)

La Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST) est une instance agile mise en place à l'initiative de la Région pour instaurer un dialogue privilégié entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de croiser les stratégies de chacun sur ce champ d'intervention. Les grandes orientations des politiques régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche mises en place dans le cadre du SRESRI seront préalablement présentées et débattues dans ce cadre privilégié qui sera institutionnalisé.

La CREST constitue une instance de gouvernance des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie par laquelle la Région affirme et concrétise son rôle de chef de file, coordinateur et animateur de l'espace régional.

Cette instance est initialement composée des membres de droit suivants :

- les Présidents des 6 Universités implantées sur le territoire régional,
- les représentants des Ecoles d'Enseignement Supérieur : ISAE-ENSMA, IEP de Bordeaux, ENSSA Bordeaux, Bordeaux INP ainsi que deux représentants du Club des Grandes Ecoles,
- un représentant de chacune des 2 Communautés d'Universités et d'Etablissements (ComUE) : ComUE d'Aquitaine et Université Confédérale Léonard de Vinci,
- les représentants des organismes de recherche implantés sur le territoire régional, dans le respect de leurs organisations territoriales propres : CNRS, INSERM, INRA, CEA Tech, INRIA, IRSTEA, Ifremer, BRGM,
- les Autorités académiques, dans le respect de leurs organisations régionales,
- le Délégué Régional à la Recherche et au Développement Technologique (DRRT),
- un représentant des CROUS de Nouvelle-Aquitaine,
- le Président et le Secrétaire général du CCRRDT, garants de la cohérence d'ensemble de la CREST avec le CCRRDT.

Cette composition pourra être révisée en tant que de besoin.

Présidée par le Président du Conseil Régional et par le Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la CREST est réunie à l'initiative de la Région à échéances régulières pour examiner les priorités de mise en œuvre du SRESRI, les modalités et les méthodes de travail associées. La Région fixe l'ordre du jour des rencontres et en assure l'organisation. Des Comités thématiques pourront être établis d'un commun accord pour travailler au plan opérationnel des sujets identifiés.

Le Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT) organisé pour favoriser le dialogue avec la société civile

Le législateur a institué, dès 1982 (articles L4252.3 et R4252 du Code Général des Collectivités Territoriales) la mise en place auprès des Conseils régionaux d'un Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique. La loi précise que « le CCRRDT est consulté sur toutes les questions concernant la recherche et le développement technologique. Tout programme pluriannuel d'intérêt régional lui est obligatoirement soumis pour avis ainsi que le répartition des crédits publics de recherche ; il est informé de leur emploi ».

Le CCRRDT a pour mission d'assurer un rôle de réflexion, de propositions et de conseil auprès des élus régionaux en matière scientifique et technologique, mais aussi d'enseignement supérieur, au regard des cinq ambitions fixées dans le SRESRI. Il anime le dialogue entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la société civile.

Remis en place en 2016 à l'occasion du renouvellement de l'exécutif régional, le CCRRDT de Nouvelle-Aquitaine comprend 150 membres répartis dans 3 collèges retenus par le législateur, dans le respect de l'équilibre défini entre les collèges :

- Collège A - Membres issus des différents secteurs de la recherche et du développement technologique de la Région Nouvelle-Aquitaine : 88 membres (soit 50 % au moins du total des membres des 3 collèges) ;
- Collège B - Membres appartenant à des organisations syndicales nationales représentatives des salariés et employeurs de la région : 31 membres ;
- Collège C - Personnalités choisies en raison de leur participation au développement de la région : 31 membres.

Cette composition sera révisée en tant que de besoin pour assurer une représentation la plus fidèle des acteurs régionaux impliqués dans les questions d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie.

Pour faciliter le travail du CCRRDT, celui-ci a été organisé en cinq Commissions pluri-thématiques :

- Commission 1 : physique, mécanique, chimie.
- Commission 2 : ressources naturelles, sciences de l'environnement.
- Commission 3 : sciences du vivant, santé.
- Commission 4 : sciences humaines et sociales.
- Commission 5 : mathématiques, informatique, électronique, optique.

Un Comité de Pilotage du CCRRDT rassemble le Vice-président du Conseil Régional chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Président et le Secrétaire général du CCRRDT, les personnalités qualifiées permettant d'assurer l'animation des commissions et des sujets transversaux.

Ces Commissions et le Comité de pilotage associé permettent de mobiliser les membres du CCRRDT de manière plus opérationnelle, pour apporter notamment des éclairages spécifiques sur des dossiers.

Le CCRRDT, tant dans sa forme plénière, qu'en COPIL ou en Commissions thématiques, se réunit à l'initiative de la Région qui assure, en lien avec le secrétaire général, l'organisation des réunions. L'ordre du jour des réunions est fixé en concertation avec le Président et le secrétaire général du CCRRDT qui animent les débats.

Instance consultative, le CCRRDT ne dispose pas de pouvoir de décision sur les dossiers qui lui sont présentés pour avis. Cette prérogative reste du seul ressort du Conseil Régional ou de sa Commission Permanente.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et son groupe de travail Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) pour cadrer les échanges avec les territoires

En qualité de chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche il appartient à la Région d'organiser, dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Un groupe de travail « Enseignement Supérieur et Recherche » de la CTAP sera mis en place à cet effet réunissant les collectivités souhaitant s'impliquer. La Région proposera une Convention Territoriale d'Exercice Concerté dans le domaine (CTEC-ESR) qui aura pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des partenaires relevant du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification de leurs actions respectives, notamment quant à leurs interventions financières.

Une fois ce cadre contractuel défini, des comités territoriaux identifiés par le groupe de travail thématique ESR de la CTAP, seront constitués pour aborder les dynamiques par territoire et examiner les projets associés. La Région travaille ainsi à l'harmonisation des politiques publiques et des dispositifs d'action en direction des territoires.

Piloter efficacement en s'appuyant sur des outils performants

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie régionale impose de s'appuyer sur des outils et une organisation performants. Il s'agit d'une part, de créer d'un observatoire régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et d'autre part, de déployer une démarche d'évaluation continue pour éclairer les choix stratégiques adoptés par les partenaires.

L'observatoire régional permettra de disposer, en région, d'un système d'information fiable et pérenne collectant et produisant des données sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, mais également des données permettant de contextualiser les dynamiques territoriales. La création d'un tel dispositif d'observation est primordiale, du fait de l'éparpillement des données, de l'absence d'homogénéité des données existantes (périmètres variés, temporalité différente, etc.) et de la nécessité de retraiter les données pour adapter leur exploitation aux enjeux du SRESRI.

Cet observatoire traitera *a minima* des thèmes abordés lors de l'état des lieux et du diagnostic : enseignement supérieur et parcours de formation, recherche, innovation, diffusion de la CSTI, entrepreneuriat, numérique, vie étudiante et attractivité.

Il produira une photographie de l'existant qui sera actualisée régulièrement, permettant à la fois de positionner la région dans un contexte national, européen et international, et de détailler les dynamiques intra-régionales.

Au-delà, il sera nécessaire de s'appuyer sur des éléments de veille à des fins prospectives qui permettront de saisir les enjeux à venir en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ces données permettront une adaptation de manière anticipée des actions à lancer

mais aussi le ressourcement des politiques régionales dans le cadre d'une démarche évolutive et agile.

La démarche d'évaluation, étroitement liée à l'observatoire, s'inscrira dans une dynamique apprenante. En d'autres termes, diverses évaluations centrées sur des sujets précis (un objectif du schéma, un dispositif, etc.) seront menées. Leurs résultats seront largement partagés avec les partenaires dans le cadre des trois instances de gouvernance et avec les opérateurs concernés, dans une perspective d'amélioration continue de l'action publique.

Trois autres outils renvoient directement à la capacité de la Région à soutenir la mise en œuvre du SRESRI, à travers :

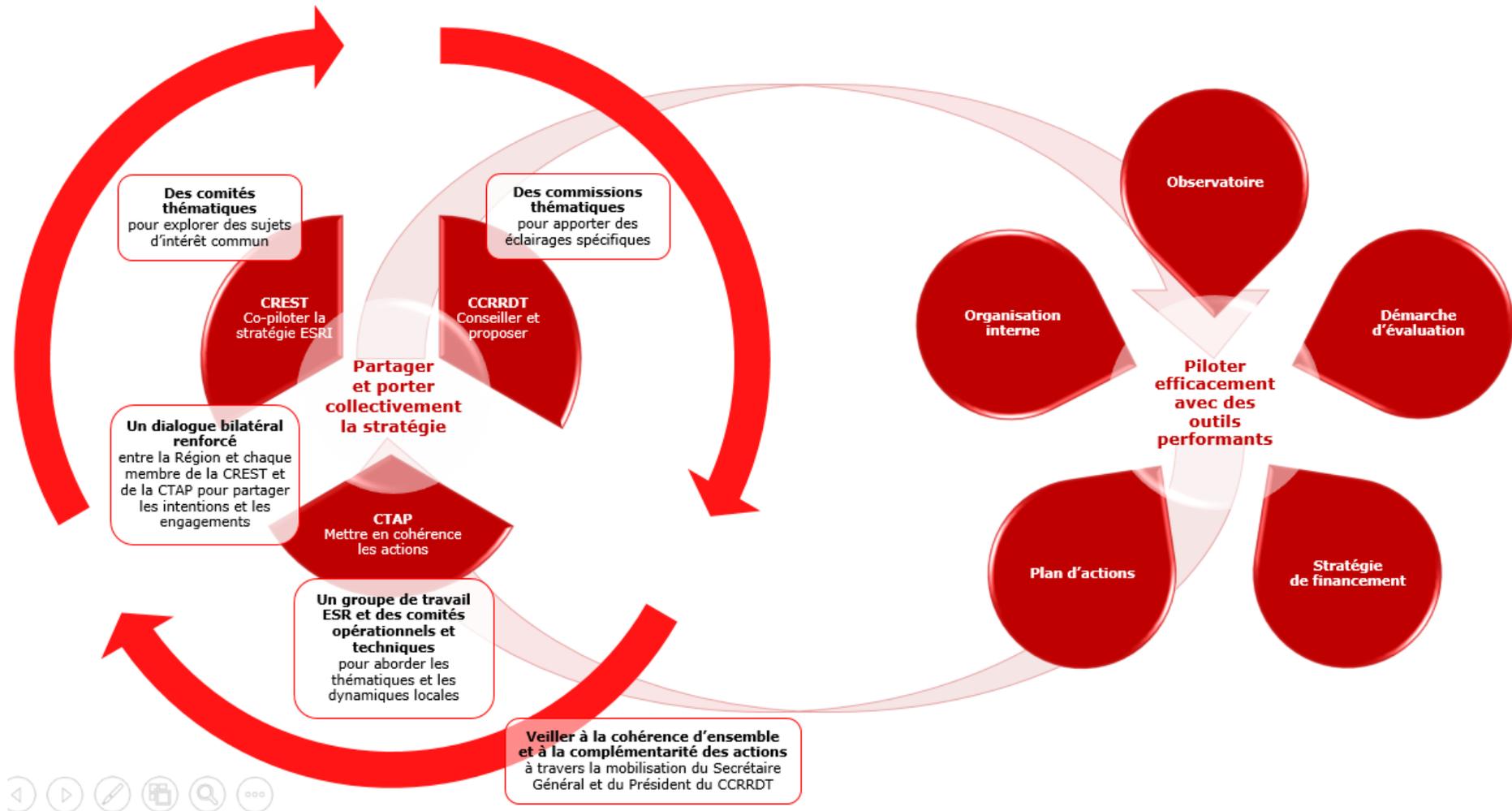
- une stratégie de financement ;
- des dispositifs d'intervention adaptés aux objectifs visés et aux moyens alloués ;
- une organisation spécifique de la Région au regard de ses choix stratégiques.

L'ensemble de ces outils contribuera à la co-construction des actions en réponse aux besoins, aux attentes et aux enjeux en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, dans une démarche à la fois collaborative avec les acteurs régionaux associés aux instances de gouvernance, adaptative grâce à la prise en compte des résultats issus de l'exploitation des outils d'observation et des évaluations, et anticipative en s'appuyant sur des éléments prospectifs.

Le plan d'action de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de ce schéma, prendra en compte les éléments issus de ces outils et de ces instances pour répondre au mieux aux objectifs et atteindre les ambitions que fixe le SRESRI.

Illustration 4 : vision synoptique du système de gouvernance et de pilotage de la mise en œuvre du SRESRI

Les fondements de la mise en œuvre du SRESRI : conditions de la réussite



Glossaire

CCRRDT	Comité Consultatif Régional à la Recherche et au Développement Technologique
CCSTI	Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CREST	Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert
CSTI	Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CTEC	Convention Territoriale d'Exercice Concerté
FTLV	Formation Tout au Long de la Vie
GPI	Grand Plan d'Investissement
Loi NOTRe	Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
SNCSTI	Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
SNRI	Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation
StraNES	Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Annexe

Cadre réglementaire relatif aux Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a attribué à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique (article L 4221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)) et la définition sur son territoire des régimes d'aides aux entreprises (article L 1511-2 du CGCT). Elle a en outre confirmé son rôle de chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (article L 1111-9 CGCT).

Les orientations du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont prises en compte par les autres schémas établis par la région en matière de formation, d'innovation et de développement économique.

En effet, la loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) (article L 214-2 du Code de l'éducation) articulé avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (articles L 4251-12 à L 4251-16-3 du CGCT).

L'article L.1111-9 du Code général des collectivités territoriales précise :

« La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives (...) au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. »

L'article L 214-2 du Code de l'Éducation précise :

« La région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement.

L'Etat transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives.

Dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la région élabore, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce schéma vise à définir des orientations partagées entre la région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et des priorités d'interventions. Il précise les opérations que la région soutient.

Ce schéma inclut un volet relatif à l'intervention des établissements d'enseignement supérieur au titre de la formation professionnelle continue, en cohérence avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles mentionné à l'article L. 214-13.

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche sont associés à l'élaboration du schéma régional.

Les orientations des schémas d'enseignement supérieur et de recherche et des schémas de développement universitaire définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les Départements prennent en compte les orientations du SRESRI.

La Région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent.

Les orientations du SRESRI sont prises en compte par les autres schémas établis par la Région en matière de formation, d'innovation et de développement économique. La Région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche. »

L'article L 614-3 du Code de l'Éducation précise :

« La carte des formations supérieures et de la recherche qui est liée aux établissements d'enseignement supérieur est arrêtée et révisée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, compte tenu des orientations du plan et après consultation des établissements, des conseils régionaux et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte constitue le cadre des décisions relatives à la localisation géographique des établissements, à l'implantation des formations supérieures et des activités de recherche et de documentation, aux accréditations à délivrer des diplômes nationaux et à la répartition des moyens.

Elle doit être compatible avec les orientations du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

L'article L 216-11 du Code de l'Éducation précise :

« Dans le cadre de leurs schémas de développement universitaire et scientifique propres et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires. »